

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2020

Date d'affichage :

20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le 13 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 FEVRIER 2020**

**QUESTION N° 30**

**OBJET : Piscine Béatrice Hess - Projet d'extension : cession des parcelles YE 536 et 540 à Riom Limagne et Volcans**

**RAPPORTEUR : Vincent PERGET**

**Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 28 janvier 2020 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.**

La Commune est actuellement propriétaire des parcelles YE 536 (13 306 m<sup>2</sup>) et YE 540 (1912 m<sup>2</sup>) sur lesquelles a été construite la piscine Béatrice Hess.

Ces parcelles sont mises à disposition de Riom Limagne et Volcans pour l'exercice de ses compétences communautaires, par convention du 26 octobre 2001 et procès-verbal du 10 octobre 2013, la mise à disposition étant le régime juridique de droit commun (article L 1321-1 du code général des collectivités territoriales).

Afin de permettre l'extension de la piscine Béatrice Hess, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a sollicité la Commune de Riom afin d'engager la cession du foncier de la piscine à son profit à l'euro symbolique, compte tenu de l'intérêt du projet pour le territoire en termes d'image et d'attractivité.

Aucun formalisme spécifique n'est nécessaire avant de procéder à la cession.

En effet, selon l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, « Les biens des personnes publiques (...) qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public. »

Ces parcelles étant cédées à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans dans le cadre de la compétence communautaire des équipements sportifs pour être classées dans le domaine public de celle-ci, ces dispositions peuvent donc s'appliquer à la cession des parcelles YE 536 et 540.

Cet ensemble est évalué par les Domaines à 2 100 000 €.

Il est donc proposé de céder à Riom Limagne et Volcans les parcelles YE 536 et 540 pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver la cession des parcelles YE 536 et 540, à Riom Limagne et Volcans au prix de 1€ symbolique, selon les modalités énoncées par la présente délibération.**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 13 février 2020**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**